

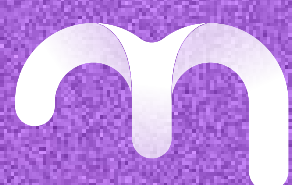
« J'ai le droit de

promener mon chien

à vélo en accrochant

sa laisse au guidon. »

C'est vrai ça ?

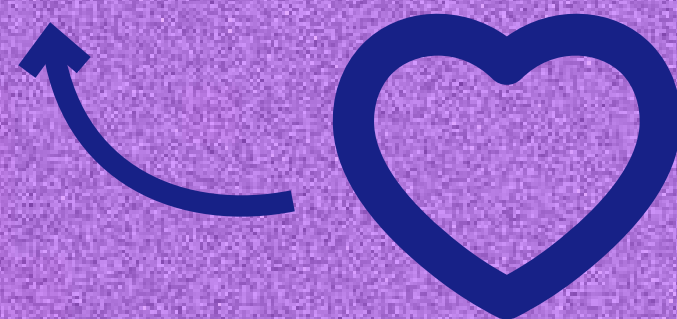


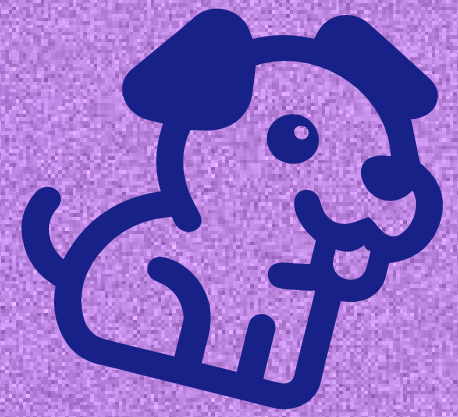
mobilité club
france

Pas tout à fait !

Le Code de la route ne l'interdit pas mais c'est **déconseillé.**

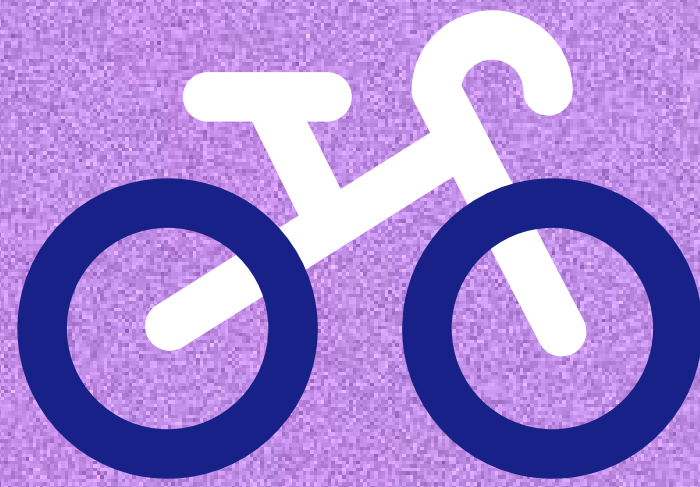
Même si Médor est à pattes, cela **ne nous autorise pas** à rouler avec lui sur le trottoir.





Cohabiter sur une piste cyclable cela peut déjà être compliqué.

Et **sans piste**, se retrouver avec lui sur la chaussée, c'est vraiment **trop risqué** pour sa sécurité, la vôtre et celle des autres.



Vous le saviez ?

**Prenons soin les
uns des autres sur
la route.**